



« Parce que nous pensons que la portée d'une voix ne s'arrête pas au sortir de l'isolement, nous devons rendre des comptes aux électeurs. Nous voulons croire que l'exercice de la démocratie passe par la mise en commun des idées, la transparence des actions menées et à mener. C'est dans la recherche de cette exigence que nous tentons de faire avancer les réflexions portant sur l'équité sociale et le respect de notre environnement. »

EDITO Stéphanie Bertrand

Voilà maintenant un an que le nouveau conseil municipal a été mis en place. Vient donc le temps des premiers bilans.

Vos votes lors des dernières élections ont permis à la liste AlterNesles d'obtenir 2 sièges au sein du conseil municipal, mais ils nous ont aussi permis de siéger dans les différentes instances (commissions et syndicats) qui en émanent. Comme il est difficile d'être partout, nous avons fait des choix.

Jérôme Perelman siège au sein des commissions Finances (après intervention de M. Le Préfet), Voirie/ Travaux/ Projets, et de Sécurité, ainsi que dans les syndicats SITE (transports scolaires), et SMIRTOM (ordures ménagères).

Personnellement, je vous représente dans les commissions scolaires, culture, environnement, dans les syndicats SIAVS (aménagement de la Vallée du Sausseron), SMERCS (études et réalisation du contrat de la Vallée du Sausseron), et au comité des Fêtes.

La présence d'élus minoritaires au sein du conseil municipal étant une nouveauté pour notre village (modification de la réglementation des élections municipales), les premiers pas ont été tâtonnants pour tous, mais les élus minoritaires que nous sommes parvenons peu à peu à nous faire réellement notre place au sein de ce nouveau conseil.

Et pour les années à venir ? Pour que chacun de vos conseillers puissent remplir au mieux son rôle, nous souhaiterions :

- que les compte rendus officiels des conseils municipaux soient plus étayés afin que le contenu des débats, les prises de paroles, interrogations de chacun aient leur place
- que des notes explicatives soient jointes le plus souvent possible aux convocations de conseil municipal, afin que chacun d'entre nous puisse préparer au mieux les délibérations
- que toutes les commissions puissent être installées afin de permettre une réflexion collective sur tous les thèmes qui intéressent notre commune
- afin que le mot démocratie prenne réellement tout son sens et que vive «la souveraineté du peuple», que les Neslois n'hésitent pas à solliciter leurs élus en venant à leur rencontre, en leur adressant un courrier en mairie (chaque conseiller dispose d'une «boîte»), et en assistant nombreux aux conseils municipaux (dates et ordres du jour publiés sur le panneau d'affichage municipal).

Associations : MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Bien-être, bien-vivre, autant de données difficilement quantifiables. Toutefois, village où il fait bon vivre s'accorde souvent avec village qui vit. Dans cette recette du bien-vivre, le tissu associatif apparaît comme un élément clé, un terreau sur lequel une municipalité encline à faire vivre sa commune peut puiser force et énergie.

Le maillage associatif de Nesles est riche, et son champ d'application s'avère varié et complémentaire.

Conscients que le soutien à l'ensemble de ces associations et le suivi des dossiers en cours ne sont pas choses aisées, il nous semble nécessaire de ne pas laisser cette tâche ardue à un seul et même élu - en plus des nombreuses responsabilités qui lui incombent - sous peine de voir apparaître de légers dysfonctionnements.

Aussi impartial que l'on souhaite être, nos décisions, nos prises de positions envers autrui sont inévitablement dictées par l'affection qu'on lui porte. Ainsi donc, au sein d'une gestion municipale, pour se prémunir d'éventuels clientélismes, de fausses idées, le partage des responsabilités des prises de décisions est un garde-fous aux erreurs d'appréciations préjudiciables à l'intérêt général du village. Un décideur unique pourrait choisir d'impliquer -ou pas- la commune dans l'aide à une association plus qu'à une autre - soutien moral, matériel, financier, ou auprès d'autres partenaires (département, PNR, Région). Nous pourrions même envi-

sager qu'aveuglé par une aversion profonde envers une personne ou un groupe d'individus, oubliant totalement la réserve et la poursuite de l'intérêt général qu'impose la fonction d'élu, un unique décideur aille jusqu'à s'opposer à l'octroi d'une subvention par un organisme autre que la commune, à telle ou telle association.

La vie associative nourrit le village

Pour Alternesles, un partage des responsabilités ainsi que des décisions prises de façon collégiale, issues de réflexions collectives, seraient autant de freins à d'éventuels dérapages.

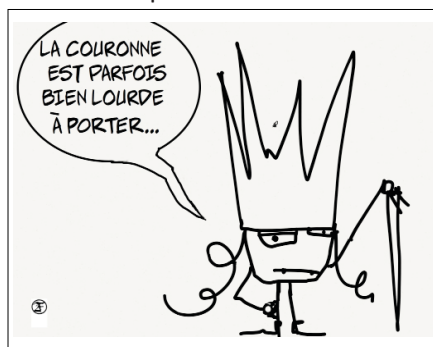
Nous parlons ici de travail en équipe, de rapprochements bienveillants entre associations et commissions

municipales, d'accompagnement, de coopération en bonne intelligence. Des liens sont à tisser, des coopérations sont à inventer afin que le travail des élus ainsi que de toutes les associations soit

facilité. Ainsi pourrait-on voir levés d'éventuels verrous occasionnant une forme d'inertie, voire d'entrave, à la mise en place de projets ambitieux, sans pour autant être coûteux pour le village, pour le bien-être et le bien-vivre de tous les Neslois.

Ainsi souhaitons-nous tendre vers un partage des tâches, vers une gestion municipale moins hégémonique, vers une ouverture, vers un autre Nesles.

Benoit Boulet



Frédéric Sanchez

VOTE DU BUDGET : POURQUOI ALTERNESLES S'EST ABSTENU

Nous, élus d'Alternesles, nous sommes abstenus sur le vote du budget 2015 de la commune. Pourquoi cela ? Nous vous devons une explication.

Le budget communal se décompose en une section fonctionnement (qui sert à payer le fonctionnement de la commune : salaires du personnel, charges générales, participations aux syndicats, etc...) et une section investissement (qui permet le financement des infrastructures). Reportez-vous au site www.alternesles.eu pour en comprendre le détail.

Fonctionnement et investissement, ce n'est pas pareil !

Pour 2015, le budget primitif de fonctionnement est d'un peu plus d'1,1M€, et le budget primitif d'investissement d'un peu plus de 2M€.

Le budget soumis au vote du conseil municipal comprend l'ensemble des deux sections. Si nous n'avions pas d'opposition quant aux dépenses engagées pour le fonctionnement, où la latitude et les possibilités de choix et d'orientations sont minces, nous étions beaucoup plus réservés sur la partie investissement. Cette dernière, en effet, est la traduction de choix "politiques" (quand ils existent) en infrastructures pour la commune. Or, dans le cas présent, la section investissement est sou-

vent qualifiée de "travaux" par l'équipe majoritaire. Si la réfection des trottoirs et l'aménagement des bâtiments publics **pro c è d e n t** bien de cette terminologie, (et sont indispensables), il nous semble qu'un investissement doit également intégrer une dimension créatrice de valeur. Par exemple,

la création d'un parc de jeux pour enfants créée de la valeur pour les parents d'enfants en bas âge, ce qui permet aux familles de bénéficier de conditions de vie meilleures qu'en l'absence d'un tel investissement, ce qui au final, en augmentant l'attractivité du village, crée une valeur collective qui profite

à tous.

L'investissement prévu cette année par l'équipe majoritaire, très conséquent, concerne pour plus de la moitié deux chantiers majeurs : la transformation de l'ancienne quincaillerie en restaurant, et l'extension de la forge rue St Jean.

Une question de méthode

Nous évoquerons ici ce dernier point, parce qu'il symbolise une différence de méthode entre la majorité et Alternesles. Nous aurions souhaité, avant de décider l'engagement de travaux extrêmement lourds sur le plan financier, un débat sur l'utilisation future de ce lieu. Destination culturelle, a priori, cet espace doit permettre à des associations (lesquelles ?) de présenter ou d'animer des expositions, conférences, ateliers... tout au long de l'année. En quelque sorte un espace culturel plus adapté que le foyer rural à certains besoins. Cet espace prévu initialement vide doit pouvoir accueillir tout type de manifestation publique culturelle. Mais si nous avons une idée du contenant (le bâtiment), nous n'avons que très peu d'éléments sur le contenu, et rien n'a été à ce jour discuté publiquement. Il nous paraît essentiel de définir - auparavant - un début de politique culturelle, des éléments qui permettraient à chacun d'orienter un tel projet pour la commune. Art ? Musée ? Enfance ? Spectacle vivant ? Conférences... on peut faire beaucoup de choses dans un tel espace. Comment seront attribués les «créneaux» pour tel ou tel projet? Sur quels critères ? Quels moyens seront fournis par la commune pour faciliter ou promouvoir la mise en scène de ces manifestations ? etc...

Ce sont ces points que nous aurions souhaité voir discutés avant de signer plus d'un demi-million d'euros pour un bâtiment public.

J. Perelman



Frédéric Sanchez

Retrouvez-nous sur le Web : www.alternesles.eu

LES BUDGETS PARTICIPATIFS. PLUS PRES DE NOUS.

Lancé au Brésil en 1989 pour des besoins de développement local, le modèle a rapidement essaimé en Amérique Latine, puis les budgets participatifs se sont développés en Europe (Royaume Uni, Suède, Allemagne), en Afrique et en Asie (Chine).

A ce jour, plus de 3000 collectivités locales dans le monde ont adopté le dispositif des budgets participatifs. Les modalités et les motivations diffèrent d'un pays à l'autre, voire d'une commune à l'autre mais l'idée commune est bien d'associer les citoyens aux choix d'investissements publics, mais aussi de recueillir les idées de projets au plus près des besoins de la population et de les sensibiliser à la gestion du bien public.

A quoi sert un budget participatif ?

La ville met à disposition de ses habitants une part du budget d'investissement annuel pour financer des équipements et des aménagements de proximité visant à améliorer le cadre de vie. S'agissant d'investissements, les projets doivent éviter de générer des coûts de fonctionnement significatifs.

A Paris, pour sa deuxième édition, c'est 5 % du budget d'investissement qui y est consacré et 5115 idées de projets collectées en quelques semaines. Les projets qui ont recueilli le plus

de suffrages sont environnementaux avec un grand succès pour les murs végétalisés. Grigny, (Rhône, 9000 habitants) y a consacré jusqu'à 25% de son budget d'investissement. A Poitiers, le budget participatif a permis la création d'aires de loisirs et de jeux d'enfants, de petits aménagements de voirie, l'amélioration d'espaces verts et la réfection de cheminements. En milieu rural, des communes du sud ont joué la carte des budgets participatifs et mutualisé leurs équipements (sportifs, culturels, services).

Les étapes

Pour être efficace, le déroulement du processus doit être à chaque étape connu de tous, afin d'y associer l'ensemble des citoyens :

- Les modalités (budget alloué, mode de collecte et de priorisation)
- La collecte des idées de projets. Les outils numériques à disposition permettent de mettre en œuvre les modalités de consultation du public
- L'étude de faisabilité des projets (technique, juridiques et financiers) par les collectivités locales. Une sélection de projets éligibles
- Le choix des projets prioritaires par vote des administrés
- La réalisation

Pour les villes, les départements et communes rurales qui ont déjà adopté les budgets participatifs, cela leur a permis de bien identifier les attentes des administrés qui n'ont pas manqué l'occasion de les exprimer.

Gérard Gonczaruk

EN BREF

- Roundup et autres pesticides doivent être bannis de notre village. L'ONU confirme ce que l'on savait déjà, ils sont cancérigènes. La commission Environnement devrait permettre de discuter de ces

problématiques. À suivre sur www.alternesles.eu

- La commune a choisi, au moment du renouvellement de la concession de la distribution de l'eau, de procéder à une étude comparative entre les solutions possibles. Sage décision qui permettra de procéder à un choix éclairé lorsque les appels d'offres seront lancés.

- Les travaux de mise aux normes d'accessibilité des locaux publics ont été lancés avec l'accès handicapés de la Mairie, en cours de réalisation.

- Le dossier de nouveaux logements sociaux rue Thiébault est bien engagé. Une fois achevée, cette réalisation permettra à Nesles d'offrir quelques logements supplémentaires et intégrés.

**Assemblée générale
AlterNesles
mercredi 3 juin 2015
20h45
local du moulin,
rue Thiébault.**